

L'Ordre professionnel de la physiothérapie s'inquiète du sort des accidentés du travail dans le conflit FPPPQ-CSST

Le 6 novembre 2007. Dans le cadre du conflit qui oppose la Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec (FPPPQ) à la Commission de la Santé et de la Sécurité du travail (CSST), l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (Ordre) s'inquiète énormément de la cessation de prestation de service de physiothérapie pour un grand nombre de patients émanant de la CSST, compte tenu de la diminution de ressources pour ce faire.

L'Ordre a pour mandat de protéger le public, c'est pourquoi il dénonce les conditions actuelles de mésentente entre la FPPPQ et la CSST qui mettent en péril la continuité et l'adéquation des traitements de physiothérapie en pratique privée pour les accidentés du travail.

Ce conflit qui perdure depuis trois semaines ainsi que l'absence de pourparlers pénalisent grandement la clientèle référée par la CSST. Peu d'hôpitaux traitent actuellement cette clientèle, et certaines régions sont à court de ressources pour pourvoir à leurs besoins dans un délai raisonnable.

L'Ordre croit donc qu'il est impératif que la FPPPQ et la CSST trouvent un terrain d'entente afin de continuer à dispenser adéquatement les soins aux accidentés du travail et dans cette optique, l'Ordre appuiera toute démarche conjointe pour que les patients de la CSST reçoivent des traitements de qualité auxquels ils ont droit.

Le patient est au cœur même des soins de santé !

-30-

Source : Paul Castonguay, pht, FCAMT, président de l'OPPQ
Tél. : 514 351-2770 ou sans frais 1 800 361-2001, poste 227
Télec. : 514 351-2658
Courriel : pcastonguay@oppq.qc.ca
Web : www.oppq.qc.ca